

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 134/SLAG portant modification de l'article R.224-2 du code l' aviation civile concernant les redevance déportuaires.

n° 134/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

VISAS

Vull'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à nisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commiseria de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-179 du 26 février 1974 portant modification de l'article R. 224-2 du code de l'aviation civile concernant les redevances aéroportuaires. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.